

De : "Report"Air "
À : Isabelle GAUTTRON
Objet : [Externe] HOEIBRAATEN/KNUT LONELAND 23MAY RAK CDG
Date : mardi 6 mai 2025 19:27:02

HOEIBRAATEN/KNUT LONELAND 23MAY RAK
CDG

This document is automatically generated.
Please do not respond to this mail.

BILLET ELECTRONIQUE
REÇU D'ITINÉRAIRE DU PASSAGER

REPORT'AIR
37 RUE DES MATHURINS
FR-75008 PARIS
IATA : 202 89850
TÉLÉPHONE : 0147420368
DATE: 06 MAY 2025
AGENT: 0003
NOM: HOEIBRAATEN/KNUT LONELAND
COMPAGNIE EMETTRICE : AIR FRANCE
NUMÉRO DE BILLET : ETKT 057 3081621909
FORME D'IDENTIFICATION : ID NUMBER IDTIGRE6239362
REFERENCE DU DOSSIER : AMADEUS: MRUTH5, AIRLINE: AF/MRUTH5

DE /À ST	VOL	CL	DATE	DEP	BASE TARIF	NVAV	NVAP	BAG
MARRAKECH OK MENARA PARIS CHARLES 23MAY DE GAULLE TERMINAL:2E	AF 1777 U		23MAY	0650	UGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
				HEURE D'ARRIVÉE:	DATE D'ARRIVÉE:			
				1115				
				HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:	0550			
PARIS CHARLES OK DE GAULLE TERMINAL:2F OSLO GARDERMOEN 23MAY	AF 1774 U		23MAY	1420	UGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
				HEURE D'ARRIVÉE:	DATE D'ARRIVÉE:			
				1640				
				HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:	1340			

A L'ENREGISTREMENT, VOUS DEVREZ PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE, ET LE DOCUMENT DONT VOUS AVEZ DONNE LA REFERENCE A LA RESERVATION

ENDOSSEMENTS : * NON MODIFIABLE * NON REMBOURSABLE*
CODE TOUR : 6239362/TM0000
PAIEMENT : CC EP XXXXXXXXXXXXX2866/ExpXXXX S942255
PAIEMENT : NR

CALCUL DU TARIF :RAK AF X/PAR AF OSL M/IT ENDXT
12.93QX9.70A96.11MA2.91MA

TARIF AÉRIEN	: IT						
TAXES	: EUR	3.30FR	EUR	12.93QX	EUR	9.70A9	
	: EUR	6.11MA	EUR	2.91MA			
SURCHARGES	: EUR	1.50YR					
APPLIQUÉES PAR LA COMPAGNIE							
TOTAL	: EUR IT						

L'ÉMISSION CO2 MOYENNE CALCULÉE EST 300.54 KG/PERSONNE

SOURCE : CALCULATEUR D'ÉMISSION DE CO2 FOURNI PAR ICAO
HTTP://WWW.ICAO.INT/ENVIRONMENTAL-
PROTECTION/CARBONOFFSET/PAGES/DEFAULT.ASPX

AVIS

LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT SOUMIS AUX CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN REFERENCE. CES CONDITIONS PEUVENT ETRE OBTENUES AUPRES DE LA COMPAGNIE EMETTRICE DU BILLET.

LE MOT 'BILLET ELECTRONIQUE' DESIGNE L'ITINERAIRE/RECU EMIS PAR LE TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ELECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT ET, LE CAS ECHEANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

AVIS

LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ETRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE PAYS DE DEPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE REGIT, ET DANS LA PLUPART DES CAS, LIMITE LA RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LESIONS CORPORELLES, AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR EGALEMENT LES AVIS INTITULES 'AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITE' ET 'AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE EN MATIERE DE BAGAGES'.

NOTICE

CARRIAGE AND OTHER SERVICES PROVIDED BY THE CARRIER ARE SUBJECT TO CONDITIONS OF CONTRACT, WHICH ARE HEREBY INCORPORATED BY REFERENCE. THESE CONDITIONS MAY BE OBTAINED FROM THE ISSUING CARRIER.

THE ITINERARY/RECEIPT CONSTITUTES THE 'PASSENGER TICKET' FOR THE PURPOSES OF ARTICLE 3 OF THE WARSAW CONVENTION, EXCEPT WHERE THE CARRIER DELIVERS TO THE PASSENGER ANOTHER DOCUMENT COMPLYING WITH THE REQUIREMENTS OF ARTICLE 3.

NOTICE

IF THE PASSENGER'S JOURNEY INVOLVES AN ULTIMATE DESTINATION OR STOP IN A COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY OF DEPARTURE THE WARSAW CONVENTION MAY BE APPLICABLE AND THE CONVENTION GOVERNS AND IN MOST CASES LIMITS THE LIABILITY OF CARRIERS FOR DEATH OR PERSONAL INJURY AND IN RESPECT OF LOSS OF OR DAMAGE TO BAGGAGE. SEE ALSO NOTICES HEADED 'ADVICE TO INTERNATIONAL PASSENGERS ON LIMITATION OF LIABILITY' AND 'NOTICE OF BAGGAGE LIABILITY LIMITATIONS'.

CERTAINES MATIÈRES OU OBJETS, DITS « MARCHANDISES DANGEREUSES », TELS QUE LES AÉROSOLS, LES FEUX D'ARTIFICES ET LES LIQUIDES INFLAMMABLES SONT STRICTEMENT INTERDITS À BORD. SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CES RESTRICTIONS, VEUILLEZ-VOUS ADRESSER À VOTRE COMPAGNIE AÉRIENNE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES : VOS DONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE

CORRESPONDANTE ET, SI VOUS AVEZ RÉSERVÉ VIA UN SYSTÈME GLOBAL DE DISTRIBUTION

("GDS"), AVEC SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES. CES POLITIQUES SONT DISPONIBLES ICI : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> OU AUPRÈS DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU DU GDS DIRECTEMENT. VOUS DEVRIEZ LIRE CETTE DOCUMENTATION, QUI S'APPLIQUE À VOTRE RÉSERVATION ET SPÉCIFIE, PAR EXEMPLE, COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES, STOCKÉES, UTILISÉES, PUBLIÉES ET TRANSFÉRÉES. (S'APPLIQUE AUSSI POUR DES ITINÉRAIRES INCLUANT PLUSIEURS COMPAGNIES AÉRIENNES)

[EMETTEUR EXTERNE] : Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces-jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message.